Mairie de
CHARNY ORÉE DE PUISAYE

60 route de la Mothe
89120 CHARNY
☎ : 03.86.63.71.34 - 🖷 : 03.86.63.81.18
Courriel : ccop@ccop.fr

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2016 A 20 HEURES

L'an deux mille seize, le vingt-trois du mois de février à vingt heures, le conseil municipal de la commune nouvelle CHARNY ORÉE DE PUISAYE dûment convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de CHARNY.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mmes et MM. MOREAU Lionel, BOULLEY Nadine, CROS Christine, JUBLOT Éric, ARDUIN Noël, BOURGES Danny, CORCUFF Eloïna, GERARDIN Jean-Pierre, TAVELIN Patrick, ACKERMANN Bruno, DAVEAU Max, JANNOT Gaëlle arrivée à 20 h 40, JAVON Fabienne, LECLERC Jean-Jacques, MOULIN Jean-Claude, TOURATIER Régis, LESINCE Lucile, LESINCE Dominique, ROIGNAU Stéphanie, BOURGEOIS Florian, AGIN Michaël, VUILLERMOZ Rose-Marie, GOIS Sylvie, VAVON Christophe, DELAMOUR Jérôme, MENARD Elodie, MOREAU Régis, CHATON Marie-Odile, FLET Noël, TAVELIN Roger, VASSET Viviane, MALTHET Bernard, MARINGE Bruno, GAUDIN Thierry, ROY Daniel, DUBOIS Sylvain, GAUDARD Joël, PERREAU Michel, POIRIER Régis, COLLARD Claude, PIEDECOCQ Bertrand, MASSON Roland, COURTOIS Michel, MOREAU Francis, BAILLIET Ghislain, LE DRUILLENNEC Gilbert, ROGNONE Jean-Pierre, DELANDRE Francis, MOREAU Martine, VERPY Francis, VILLARDRY Daniel, CONTRAULT Patricia, CHAPUIS Hervé, BERNIER Claudine, BAUDENON NOIVILLE Annick, GONSARD Marlène, BEULLARD Michel, VAVON Alain, MOISSETTE Bernard, BOURGOIN Jean-Pierre, GRANDJEAN Samuel, BAILLIET Agnès, LEBEGUE Sophie, MAHON Jean.

Absents : Mmes et MM. Clara LAINELLE, Jean-Pierre ROIGNAU, Elisabeth TAVELIN, Sonia ZIMMERMANN, Franck HORRY, Joël LALES, Serge BUREAU, Frédéric SERVAIS.
Absents excusés : Mmes et MM. Nathalie SAULNIER (pouvoir à Danny BOURGES), Vanessa ACKERMANN (pouvoir à Dominique LESINCE), Chantal MANTEZ (pouvoir à Florian BOURGEOIS).

M. Bernard MOISSETTE est élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 12 février 2016

Approbation du compte-rendu en date du 02 février 2016.

Lors de l'approbation du dernier compte rendu il est demandé que soit modifié, pour la fusion des écoles de Villefranche, le terme « école primaire » par « école élémentaire ». M. Lionel MOREAU demande que soit modifié le compte-rendu en date du 19 janvier dernier en ce qui concerne le terme « adjoint » en « adjoint supplémentaire ». M. Noël ARDUIN et non M. Régis MOREAU a souligné que le nombre d'adjoints était de 22 au lieu de 23. Il est également demandé que soit modifié le « tableau des effectifs » par le « tableau des emplois » pour la délibération relative à cette question.
Le compte-rendu ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

1. Présentation Programme d'Intérêt Général (PIG) par Véronique RAVIER.

Mme Véronique RAVIER avec la présence de Mme Béatrice MINOIS directrice du Pays Puisaye Forterre, présente l'étude du Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat élaborée

par le Pays Puisaye-Forterre Val d'Yonne. Ces actions pour l'habitat seront réalisées en partenariat avec l'ANAH pour les ménages à ressources modestes et concernent 50 % des ménages. Un accompagnement pour les propriétaires occupants ou les bailleurs sera apporté suite à la complexité des dossiers. Mme Véronique RAVIER donne également les informations concernant la synthèse des participations et des aides financières reversées par l'ANAH selon la définition des travaux. La création d'un service pour les ménages qui seraient au-dessus du plafond, par ailleurs, est envisagée. Une communication locale sera réalisée pour l'information du public ainsi que des permanences assurées par les partenaires. Un salon de l'habitat est également prévu pour le mois de mai. M. le Maire apporte les précisions nécessaires concernant les objectifs de ce projet et remercie Mmes Véronique RAVIER et Béatrice MINOIS pour cette présentation.

2. Délibération pour acter la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

M. Noël ARDUIN rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus, en vertu de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et présente le rapport établi par les commissions Budget et Gestion, son contexte ainsi que les orientations pour l'année 2016. Un projet d'acquisition de terrain sur la ZA Sud est en cours pour la création d'une cuisine centrale. Ce projet pourrait avoir un impact économique important puisque 40 % de l'approvisionnement doit être réalisé en circuit de proximité. Il est également envisagé un projet concernant l'école du RPI sud.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue de ce débat.

3. Délibération pour la réfection du réseau de gaz au CEDEC (ZA Nord Commune déléguée Charny) et enfouissement des lignes électriques et téléphoniques.

M. le Maire propose de surseoir à cette délibération pour défaut d'information. Le chiffrage de ces travaux est estimé à 53 000 € qui peuvent être subventionné au titre de la DETR à hauteur de 40 %. M. le Maire demande aux Conseillers de bien vouloir délibérer pour cette dotation.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, SOLLICITE une subvention au titre de la DETR au taux de 40 % pour financer ces dépenses d'investissement, AUTORISE le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires pour la signature d'un marché.

4. Délibération approuvant les devis pour les travaux accueil de jour Alzheimer.

M. Laurent JOUVET, Directeur des Services Techniques, présente les devis relatifs à la réfection du bâtiment d'accueil de jour Alzheimer. M. Florian BOURGEOIS quitte la salle. Mme VASSET indique que la délibération va porter sur deux offres non comparables. M. MOISSETTE estime que la commission Travaux aurait dû présenter ce projet après l'avoir étudié. M. le Maire sursoit à statuer.

5. Délibération convention de mise à disposition instruction des autorisations et actes relatifs à l'utilisation ou l'occupation du sol.

M. le Maire présente le projet de convention entre l'Etat et la Commune de CHARNY OREE DE PUISAYE de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis relatives à l'occupation du sol. La Commune peut décider de confier l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire de la Commune de CHARNY OREE DE PUISAYE concernant les permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager à cette administration. Les actes relatifs à l'occupation du sol concernant les déclarations préalables et certificats d'urbanisme sont instruits par les services de la commune qui peuvent bénéficier d'une assistance juridique et technique apportée gratuitement par la D.D.T.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention, AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

6. Délibération avenants à la convention de délégation de compétence transports scolaires à un organisateur secondaire.

M. Le Maire informe le Conseil que suite à la création de la commune nouvelle, il est nécessaire d'établir des avenants aux conventions de délégation de compétence des transports scolaires primaire et secondaire pour la gestion de services de transports scolaires établies avec le Département de l'Yonne.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer ces avenants.

7. Délibération création commission Document Unique et nomination des membres.
M. le Maire sursoit ce sujet pour cause de doublon. Il précise que cette commission n'est pas nécessaire car c'est la commission du Personnel qui se chargera d'élaborer le Document Unique.

8. Délibération pour l'embauche d'un stagiaire pour l'élaboration du Document Unique.

M. Michel BEULLARD prend la parole et informe les membres du Conseil que l'IUT de Vesoul propose un stagiaire pour une période de 4 mois. Ce stagiaire doit être rémunéré par une gratification de 3,60 € de l'heure qui est subventionnée par le CNRACL. M. ROGNONE demande si un logement est prévu pour l'accueil de ce stagiaire. M. BEULLARD répond par l'affirmative. M. Régis MOREAU demande si le CT doit intervenir et M. BEULLARD répond qu'il n'est pas nécessaire de consulter le CT puisque l'embauche d'un stagiaire est occasionnelle et ne provoque pas de création de poste.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à procéder à l'embauche d'un stagiaire.

9. Délibération nomination des représentants au GIP e-bourgogne.

M. le Maire rappelle que suite à la création de la commune nouvelle, il est nécessaire de procéder à la nomination de nouveaux représentants au Groupement d'Intérêt Publique e-bourgogne. Le GIP a pour objet de développer une plate-forme électronique de services dématérialisés dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics ;
Le Conseil Municipal, après délibération, (1 abstention, 63 voix pour) DESIGNE M. Bertrand PIEDECOCQ, délégué titulaire et Mme Chantal MANTEZ, déléguée suppléante, AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive.

10. Délibération nomination d'un correspondant défense.

M. le Maire expose que suite à la création de la commune nouvelle, il est nécessaire de nommer un correspondant défense pour remplir une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNE M. Claude COLLARD correspondant défense de la Commune de CHARNY OREE DE PUISAYE.

11. Délibération recrutement d'un agent contractuel pour le poste de responsable RH.

M. BEULLARD explique qu'en raison d'un déficit d'un responsable RH titulaire, il est possible de recruter un agent contractuel pour cette fonction pour une période d'un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir. M. Régis MOREAU demande pourquoi on ne choisit pas une catégorie B ou C. M. le Maire répond que la collectivité a besoin d'une personne ayant une réelle compétence et que cela se paie. Le salaire peut dépendre d'une négociation.
Le Conseil Municipal, après délibération (9 abstentions, 1 contre, 54 pour), AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel pour le poste de responsable RH.

AFFAIRES DIVERSES

Téléphonie mobile : M. Florian BOURGEOIS présente le programme en cours de téléphonie mobile. La participation communale de ce projet sera de 20 % du coût de cette réalisation dont la Commune sera le maître d'ouvrage et précise que ce programme est assujetti à la DETR. Le recrutement d'un chargé de mission en contrat CDD de 2 ans maximum est prévu pour mars ou avril prochain qui sera le coordonnateur pour suivre le dossier. Le repérage des sites point haut sera réalisé par la D.D.T. pour la réalisation de ces travaux qui sont prévus pour une durée de 18 mois, l'opérateur ayant 6 mois pour l'installation de l'antenne sur le pylône. Une convention est à mettre en place pour l'exécution de ce projet.

Etude Atout France de Cœur de Puisaye : M. Jean-Jacques LECLERC expose à l'Assemblée l'étude qui a été réalisée concernant le développement touristique du territoire Cœur de Puisaye. L'unification des offices de tourisme doit être mise en place pour une harmonisation au niveau du tourisme. Le diagnostic montre que la qualité des prestations reste à faire notamment par la valorisation des activités familiales car les résidences secondaires sont les premiers clients des offices de tourisme. L'animation touristique peut être opérée par des manifestations liées au terroir, la découverte gastronomique, le tourisme vert, visite du territoire, etc... Il est malheureusement constaté un manque de structures hôtelières de qualité et l'hébergement de groupes est difficile malgré une offre importante de gîtes et de chambres d'hôte. Suite à l'évolution du territoire, les associations liées au tourisme devront se professionnaliser en EPIC ce qui implique l'embauche de personnel qualifié, directeur, RH, comptable, etc... Il est également précisé que l'office de tourisme de Charny travaille en osmose avec la population, les commerçants pour l'organisation notamment de la foire St-Simon et demande comment l'organisation des manifestations se fera si l'office de tourisme ferme 6 mois pendant la saison creuse.

CDCI : M. COURTOIS expose la réunion du 8 février dernier relative à la CDCI sur l'invitation de M. le Préfet car même s'il ne fait plus parti de cette commission, il représentait l'intercommunalité. L'amendement Puisaye-Forterre-Val d'Yonne présenté par M. SAULNIER-ARRIGHI a été refusé ainsi que le report à 2018 pour la création de la grande intercommunalité. M. Régis MOREAU rappelle qu'on a 2 ans pour rejoindre l'intercommunalité et demande de ne pas délibérer. M. COURTOIS répond que M. Le Préfet a pris un arrêté dans ce sens et que l'on ne peut pas aller contre la loi. M. Noël ARDUIN évoque les conséquences de ne pas rentrer dans les travaux de cette grande intercommunalité.

Compte-rendu de l'installation des commissions : M. BEULLARD rend compte de l'installation des commissions communales.

- M. GERARDIN évoque le cas de la foire St-Simon à savoir si la dimension est à Charny ou bien à la commune nouvelle.
- L'USCC s'appelle désormais Union Sportive Charny Orée de Puisaye (USCOP) et la Présidente est Mme Fabienne JAVON.
- Mme Rose-Marie VUILLERMOZ donne les informations concernant le salon de l'habitat qui doit se dérouler les 28 er 29 mai prochain à Charny. Il faudrait au moins une quarantaine d'exposants et ce salon apporterait une valorisation du territoire et des artisans.
- M. MAHON demande s'il y aura un règlement local de publicité (RLP). De plus, le problème d'affichage par les associations sur le territoire est soulevé. M. COURTOIS déclare qu'il faut y réfléchir.
- M. MAHON demande où en sont les titres des loyers. M. COURTOIS répond qu'il y a eu du retard mais que c'est en cours.
- M. Régis MOREAU fait remarquer que le tableau des indemnités n'a toujours pas été transmis.
- M. GERARDIN demande des informations sur le recrutement du médecin. M. COURTOIS informe que le dossier doit repasser devant le Conseil de l'Ordre ainsi que le dentiste.

- Mme Danny BOURGES demande si les drapeaux coûtent chers car celui de la salle est minable.
- M. Lionel MOREAU demande des précisions concernant le prix des locations des salles. Il lui est répondu que pour l'instant rien ne changeait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 50.

Le Maire,

M. COURTOIS

Commune Charny Orée de Puisaye (Yonne)

Le Secrétaire,

B MOISSETTE